



SNUDI - FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles **FORCE OUVRIERE** de l'Enseignement Public

Syndicat départemental de l'Isère

Madame Thébault Jarry Martine
Secrétaire départementale

Grenoble le 10 09 2021

Objet : Pass sanitaire personnels en établissement médico-sociaux

Madame la Directrice Académique,

Les enseignants affectés dans les unités d'enseignement des établissements sanitaires et médico-sociaux ont été informés des consignes sanitaires spécifiques à ces établissements suite à la loi du 5 août 2021 (Consignes jointes pour information).

Nous vous avons interpellée lors du CTSD du 8 septembre à ce sujet afin de pouvoir apporter une réponse aux collègues qui nous interpellent. Vous avez indiqué qu'une « réflexion est en cours au niveau académique pour la réaffectation des collègues qui refusent l'obligation du pass-sanitaire (Psy EN, enseignants affectés dans les établissements médico-sociaux, ...) »

L'inquiétude est présente car le 15 septembre c'est demain et aucune information ne leur est communiquée. Inquiétude sur le poste proposé, inquiétude également sur le devenir de leurs élèves qui ont besoin de leur enseignant spécialisé.

Le SNUDI FO rappelle qu'il est opposé au pass sanitaire défini dans la loi du 5 août ciblant une catégorie de personnel. Notre organisation syndicale n'acceptera pas la suspension de ces collègues.

Dans l'attente de lire vos propositions, veuillez recevoir, Madame la Directrice Académique, mes respectueuses salutations.

Madame Thébault Jarry Martine Secrétaire départementale

